



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Montpellier, le 22 MARS 2012

Service de Service Aménagement Durable des territoires, Logement
Unité Évaluation Environnementale et Urbanisme

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Nos réf. : PD/NL n° 269/12

Vos réf. :

Affaire suivie par : Pierre DROSS

Pierre.dross@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 04.34.46.66.86 – Fax : 04.67.15.68.00

Courriel : ee.sadtl.dre-langrou@developpement-durable.gouv.fr

Madame le Préfet de l'Aude

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

105 Boulevard Barbès

11838 CARCASSONNE Cedex 9

Information sur l'existence d'un avis tacite de l'autorité environnementale

Dossier de demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque porté par la société
« SAS CN'AIR » à Salsigne

Par courrier reçu le 17 novembre 2011 vous m'avez transmis pour avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement prévu à l'article L.122-1 du code de l'environnement, le dossier de demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque porté par la société « SAS CN'AIR » au lieu-dit « Carrière de Russec », sur le territoire de la commune de Salsigne.

Depuis le 17 janvier 2012, l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement n'ayant pas été rendu dans le délai de deux mois suivant la date de réception du dossier, l'avis est réputé tacite favorable conformément aux dispositions de l'article R. 122-13.-I. du Code de l'Environnement.

L'information relative à l'existence d'un avis tacite doit être rendue publique par voie électronique. Cette information sera également publiée sur le site internet de la DREAL.

DDTM		DDTMa	
SUBD	I : Information S : Suite à donner	MAISP	
SPC		ESCAD	
SG	26 MARS 2012	SPRIS	S
SEADR	A : Assistera à la réunion E : Eléments de réponse P : Projet de réponse	CHCD	
SEMA			
SIGNALE			

Pour le Préfet et par délégation,

Le Directeur Régional Adjoint
de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement Languedoc-Roussillon

Francis CHARPENTIER

Horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-17h30
Tél. : 33 (0) 4 34 46 64 00 – fax : 33 (0) 4 67 15 68 00
520 allées Henri II de Montmorency
34064 Montpellier cedex 02